

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20240311-2024-DM-025A-AU
Date de télétransmission : 14/03/2024
Date de réception préfecture : 14/03/2024

Publié Notifié le 14/03/2024

GOUSSAINVILLE – n° 2024/.....

Pour le Maire
Par délégation de signature,
Le Rédacteur

REPUBLIQUE FRANCAISE

FAOUZ HAMZIL

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

**DECISION DU MAIRE n° 2024-DM-025A
du 11 mars 2024**

OBJET : FINANCES LOCALES - Subventions attribuées aux collectivités (7.5.1)

FINANCES - Demande d'aides financières au titre de la Dotation Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024 auprès de Monsieur Le Préfet du Val d'Oise, pour l'opération de réhabilitation partielle du site Les Écuries par la mise en place d'un tiers-lieu d'innovation, culturel et social et la réhabilitation complète de la bâtisse place Hyacinthe Drujon, 1^{ère} étape du Projet global de Renaissance du Vieux-Pays de Goussainville.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 4 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la rénovation du Vieux Pays fait partie des trois projets urbains structurants du programme municipal et que son objectif est de redonner vie à ce quartier de Goussainville par la rénovation de maisons, la réfection des espaces publics, l'installation de commerces, d'activités, d'un pôle culturel et d'arrêts de bus,

Considérant que le Vieux Pays est situé en secteur « UA » du PLU et en périmètre des ABF par la proximité de l'église classée, et que ce patrimoine est composé d'entités hétérogènes dont la ville est en partie propriétaire et ayant chacune fait l'objet d'un diagnostic qui a permis un arbitrage, quant à leur potentiel et intérêt architectural, patrimonial ou urbanistique,

Considérant que suite à ce diagnostic, deux premiers ensembles bâtis vont faire l'objet d'une opération de réhabilitation à savoir :

- La bâtisse Les Écuries du Château
- Le bâtiment sis place Hyacinthe Drujon

Considérant que ces réhabilitations ont un coût prévisionnel de 2 129 438,43 € HT soit 2 555 326,12 € TTC,

Considérant que la renaissance du Vieux Pays est inscrite dans le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) signé en juillet 2021 visant à accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires de la CARPF,

Considérant que des aides financières peuvent être accordées par Monsieur le Préfet du Val d'Oise, au titre de la Dotation Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024,

DECIDE

Article 1 : DE SOLLICITER la Dotation Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024 auprès de Monsieur le Préfet du Département du Val d'Oise , une subvention la plus élevée possible en adéquation avec la 1^{ère} phase de réhabilitation du Vieux Pays.

Article 2 : DE SIGNER tous les actes afférents à cette décision.

Article 3 : D'INFORMER le Préfet du Val d'Oise de l'avancement des réalisations.

Article 4 : DE DIRE que les crédits figureront au budget communal.

Le Maire
Abdelaziz NAMBA



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Acte à classer

2024-DM-025A

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-14T09-32-35.00 (MI251605011)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20240311-2024-DM-025A-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : FINANCES - Demande d'aides financières au titre de la Dotation Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024 auprès de Monsieur Le Préfet du Val d'Oise, pour l'opération de réhabilitation partielle du site Les Écuries par la mise en place d'un tiers-lieu d'innovation, culturel et social et la réhabilitation complète de la bâtisse place Hyacinthe Drujon, 1ère étape du Projet global de Renaissance du Vieux-Pays de Goussainville.

Date de décision : 11/03/2024



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. attribuées aux collectivités

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DECISION 25.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 14/03/24 à 09:32

Par IMZIL Fadwa

Transmis

Date 14/03/24 à 09:32

Par IMZIL Fadwa

Accusé de réception

Date 14/03/24 à 09:37